

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DUCT 211 Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement d'un aménagement éphémère square Cristino Garcia (20e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement d'un aménagement éphémère square Cristino Garcia à l'initiative du conseil de quartier dans le 20eme arrondissement.

Article 2 : La somme de 12 500 euros sera inscrite en recette sur le budget municipal d'investissement de la DUCT au chapitre 13, nature 1321, fonction V020.